



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2017-185

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Sous-Préfecture de Castres

81-2017-09-01-031 - Arrêté du 1er septembre 2017 portant présidence de la commission de sécurité de l'arrondissement de Castres (1 page)

Page 3

Sous-Préfecture de Castres

81-2017-09-01-031

Arrêté du 1er septembre 2017 portant présidence de la
commission de sécurité de l'arrondissement de Castres

Arrêté du 1^{er} septembre 2017
portant présidence de la commission de sécurité de l'arrondissement de Castres

Le sous- préfet de Castres,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret du Président de la République en date du 23 août 2016 portant nomination de M. Jean-Philippe MOUGARD en qualité de préfet du Tarn ;

Vu le décret du Président de la République en date du 24 octobre 2012 portant nomination de M. Jean – Yves CHIARO, en qualité de sous - préfet de Castres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2017 portant organisation des services de la préfecture et de la sous – préfecture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature à M. Jean-Yves CHIARO, sous-préfet de Castres, et à des agents en fonction à la sous-préfecture de Castres ;

Sur proposition du sous-préfet de Castres,

Arrête :

Article 1^{er} – En cas d'absence ou d'empêchement du sous-préfet de Castres et de Mme Barbara MOUSTIE, secrétaire général de la sous-préfecture de Castres, la présidence de la commission de sécurité de l'arrondissement de Castres sera assurée par :

- M. Richard GALIBERT, attaché principal, chef du bureau des collectivités et du développement local,

ou

- Mme Delphine BOSC, attachée, adjointe au chef du bureau des collectivités et du développement local.

Article 2 – le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Jean-Yves CHIARO